

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010**

L'an deux mille neuf, le 11 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 04 Janvier 2010

Date de la convocation : 04 Janvier 2010

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, M. KHERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PÉRINET, M. BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIRS : Mme MANDEIX à Mme JOURNÉ-LHÉRISSON

Madame Chantal Cousinet a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la première séance de l'année 2010.

☞ *Monsieur Dézalos* : C'est l'occasion pour moi de vous renouveler des vœux très sincères de bonne année et d'adresser aussi des remerciements à M. le Secrétaire Général, aux agents de la commune qui se sont mobilisés ces derniers jours pour saler, sabler les routes sur les points sensibles de la commune : le pont de Pourret, pont sur le Mondot, sur Canonges, au carrefour de Portacomaro, etc... A cette occasion nous avons utilisé 2 tonnes de sel et 4 tonnes de sable pour toutes ses opérations c'est-à-dire l'intégralité du stock. Il faudra se réapprovisionner. Je voudrais remercier également ceux d'entre vous qui se sont mobilisés, comme Daniel Lunardi, présent sur toutes ces opérations, ainsi que tous les collègues qui m'ont appelé pour se mettre à disposition si nécessaire. Remerciements également à Liliane Meyrat et à Michèle Journée-Lhérisson qui ont fait en sorte que les personnes âgées les plus susceptibles de souffrir de ce grand froid puissent être réconfortées, aidées, ainsi que l'ASSAD.

☞ Je voudrais vous rappeler que demain aura lieu une réunion publique importante pour la commune et particulièrement pour Boé village, sur la présentation qui sera faite de la future digue de l'ouvrage de protection contre les crues. Il sera question, en particulier du traitement qui est prévu avec des variantes de la place Marcel Dulcide et de toute la façade du quai de Garonne. C'est une réalisation qui doit commencer avant la fin de l'année 2010 mais pas avant le mois de septembre, ce qui me permet de dire, que la fête de Boé village pourra se tenir au printemps et que les marchés nocturnes pourront se dérouler au même endroit cet été.

☞ Cette séance est consacrée essentiellement au Débat d'Orientation Budgétaire qui précède le vote du Budget, lequel interviendra le 8 Février. C'est le même calendrier que l'an passé et c'est une bonne chose de voter très tôt notre budget, cela permet de pouvoir lancer des opérations et des travaux de voirie avant l'été.

✎ Je voudrais également adresser nos félicitations à Daniel Panteix, papi pour une deuxième fois d'une petite Hélia.

Rapport n° 01 - Avenant n° 1 – Maîtrise d'œuvre Avenue de Portacomaro. (rapporteur : Joël Joseph)

Par décision n° 8/2007, en date du 3 juillet 2007, il a été attribué à la société BERCAT Ingénierie et Paysage 1 Rue André Messager 33400 TALENCE, le marché de mission de maîtrise d'œuvre - Lot n° 1 : Avenue de Portacomaro - pour un montant de 28 800€HT (taux : 4,80%).

Le projet initial a été modifié, à notre demande, et a intégré des travaux complémentaires :

- Augmentation du nombre de places de parking
- Ouvrages de sécurité (plateau surélevé, giratoire franchissable)
- 2 liaisons pistes cyclables de l'avenue de Portacomaro vers la voie verte

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre a donc été porté de 600 000€ à 647 814,50€HT.

Il est donc nécessaire de fixer le forfait définitif de rémunération, par avenant, comme suit :

	Montant HT	Montant TVA 19,6%	Montant TTC
Montant initial du marché	28 800,00	5 644,80	34 444,80
Montant de l'avenant	2 295,10	449,83	2 744,93
Nouveau montant du marché	31 095,10	6 094,64	37 189,73
Soit une augmentation de 7,97% par rapport au montant initial du marché			

Pour information, les avenants de MAPA (Marché à procédure adaptée) ne sont plus soumis, quel que soit leur montant, à l'avis préalable de la CAO (loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit).

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 01 au marché de mission de maîtrise d'œuvre tel qu'il est défini ci-dessus.

Rapport n° 02 - Convention de financement - Extension réseau de distribution de gaz naturel. (rapporteur : Daniel Lunardi)

A la demande de la commune, GrDF a effectué une étude pour une opération de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel, Rue de la Gare, à St Pierre de Gaubert.

La réalisation de cette opération est liée à une contribution financière de la commune, qui prendra la forme d'une remise gratuite de tranchée et de la remise en état de la chaussée, dans le cadre de la pose de la canalisation de gaz. Le montant de cette participation s'élève à 16 842€TTC.

Ce montant pourra être remboursé, par GrDF, à la commune au terme d'un délai de 4 ans après la réalisation de l'opération, en fonction de l'évolution du nombre d'abonnés.

Je vous demande donc, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de financement d'une extension de réseau de distribution de gaz naturel, Avenue de la Gare.

☞ *M. Dézalos* : je pense que c'est une bonne opération qui vous est proposée pour les riverains de l'avenue de la Gare qui étaient candidats à la fourniture de gaz. Il se trouve que le nombre de riverains (7 ou 8) était en dessous du seuil de rentabilité qui autorise GRDF à faire des investissements pour l'approvisionnement en gaz. Comme nous avons des travaux de voirie sur la voie communale n° 2 qui sont concomitants, l'idée est venue de proposer de mettre à disposition le génie civil, permettant à GRDF d'intervenir pour desservir ces riverains. La somme qui apparaît correspond à la prestation en nature que l'on apporte et que l'on doit réaliser dans le cadre des travaux de la voie communale n° 2, hormis la terminaison de la tranchée que nous n'aurions pas faite.

☞ **M. Lunardi** : c'est GRDF qui prendra en charge toute la partie du branchement de cette extension. Mais sur l'ossature, effectivement, nous nous sommes arrangés pour qu'il puisse passer avec la tranchée d'éclairage public que l'on doit réaliser. Pour GRDF c'est une moins-value que l'on pourra récupérer dans le cadre des travaux. Si d'autres abonnés viennent à se raccorder, ils nous rembourseront au prorata.

☞ **M. Gambart** : juste pour savoir s'il s'agit d'un montant hors taxe ou TTC. Dans la délibération l'on parle d'un montant T.T.C., dans la convention, il s'agit d'un montant hors taxes.

☞ **M. Dézalos** : c'est le même montant, sauf que GRDF parle en hors taxes, il ne récupère pas la TVA. La somme de 16 842 € correspond à la valorisation de la prestation.

☞ **M. Roux** : sur le principe de l'explication, je pense que l'on a tous compris. Mais pourquoi un tel montant puisque la tranchée sera quand même faite.

☞ **M. Dézalos** : parce que GRDF ne peut pas réaliser des travaux s'ils ne correspondent pas un certain équilibre économique, il n'est pas atteint avec les souscriptions des riverains. Donc il y a un déficit sur cette opération qui est comblé par le fait que nous allons apporter une prestation en nature qui est supérieure à ces seize mille euros et une partie qui est ristournée par GRDF. Au-delà de cela, comme le disait Daniel Lunardi, si de nouveaux riverains viennent dans le délai de 4 ans, s'abonner au gaz, la plus-value supplémentaire pour GRDF sera versée à la mairie.

Plusieurs interventions sont faites en même temps, sur ces travaux (impossible de retranscrire)

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement d'une extension de réseau de distribution de gaz naturel, rue de la Gare.

Rapport n° 03 - Indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2009. (rapporteur : Odile Favard.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations à caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu à versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » qui peut être modulée en fonction des prestations demandées au comptable.

Le calcul du montant de l'indemnité est basé sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception de certaines opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Monsieur le Maire explique que le Trésorier de Boé, Madame Carlotto, a transmis le décompte de son indemnité brute de conseil, à taux plein, due au titre de l'année 2009 pour 1 104,92 €

☞ **Mme Favard** : je ne suis pas d'accord mais on est bien obligé.

☞ **M. Dézalos** : aucun ministre ou député n'a remis en cause cette possibilité sur laquelle tous les conseils municipaux et toutes les assemblées délibérantes se prononcent favorablement à ma connaissance. Nous, nous devons avoir d'autant moins d'états d'âme là-dessus que Mme Carlotto est une personne dont les conseils, notamment en ce moment dans la pré-étude qui est faite sur le futur EHPAD, vont au-delà de sa mission traditionnelle. Eu égard au sérieux et à l'engagement de Mme Carlotto, il serait mal venu de refuser cette indemnité.

☞ **M. Roux** : Juste une chose, je connais également Mme Carlotto, je ne remets pas en cause, ni son sérieux ni sa compétence. Je ne radoterai pas, comme chaque année, les raisons pour lesquelles nous voterons contre. Mais nous trouvons cette indemnité tout à fait déplacée.

Par 21 voix pour, 6 voix contre (Mmes Favard, Périnet, Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), et 2 abstentions (MM. Baudy, Kherchache), le conseil fixe l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2009 à 1.104,92 €

Rapport n° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (Rapporteur : Jean-Claude Géraud)

Considérant que dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur GERAUD, Adjoint chargé des finances et du contrôle de gestion présente à l'assemblée communale les orientations budgétaires.

☞ **M. Dézalos** : je voudrais remercier les commissions municipales et les services pour le travail qui n'est pas tout à fait abouti mais qui a commencé dès le mois de septembre pour confectionner progressivement le projet de Budget qui vous sera soumis le 8 Février. Ce dont nous allons parler ce soir est le résultat d'un travail d'élaboration minutieusement suivi dans les commissions, dans les services et dont je voudrais vraiment vous remercier. Parce que le Budget, cela se prépare, des arbitrages doivent être faits, c'est un travail collectif. Mme Grégoire vous remet un document actualisé sur les dépenses et recettes, puisque vous avez reçu les documents relatifs à la dette, à la fiscalité, au personnel et relatif aussi à l'état provisoire de l'exécution du budget 2009. Je précise tout de suite que les dépenses et les recettes seront examinées au moment du vote du compte administratif le 8 Février. Dans un souci de transparence et d'éclairage à apporter sur les paramètres de ce débat, il nous semblait intéressant de vous apporter ces chiffres actualisés. Je voudrais vous dire pour introduire ce débat deux ou trois choses : d'abord nous allons pouvoir nous appuyer sur une situation financière saine, nous n'allons pas répéter toujours les mêmes choses, mais je crois, tant au niveau de la maîtrise des dépenses et des recettes qu'au niveau de l'endettement qui est maîtrisé, qu'au niveau de la stabilité fiscale, je crois que nous avons une situation financière de la commune qui est favorable. C'est une bonne chose. Je voudrais attirer votre attention sur les deux autres niveaux de paramètres et d'abord le niveau national. Le contexte national est aujourd'hui marqué à la fois par des incertitudes et par un resserrement des dotations. Des incertitudes, à quel niveau ? Des incertitudes qui sont liées à la crise économique bien entendu, et nous ne sommes pas sortis de la crise. Tout cela a des conséquences sur les finances publiques de l'Etat et des collectivités territoriales, c'est une première chose. Incertitudes aussi relatives à la réforme des collectivités territoriales. Il y a des choses qui se décident aujourd'hui et qui intéressent les différents niveaux territoriaux, y compris les communes. Dans ce projet de réforme territoriale, le couple commune et intercommunalité est en cours d'évolution. Des choses peuvent se passer à ce niveau qui auront forcément des conséquences sur la vie des communes et notamment sur la situation financière des communes. Je voudrais dire qu'il y a aussi le contexte intercommunal propre à la communauté d'agglomération : il doit être rappelé que 2009 a été une année importante pour la communauté d'agglomération qui a révisé ses statuts, qui a inscrit de nouveaux transferts de compétences des communes vers l'agglomération, sur l'urbanisme, sur l'éclairage public, sur l'assainissement, etc... Ce sont des transferts importants qui vont impacter très directement les budgets communaux. De quelle façon ? Il va y avoir des transferts de charges. La communauté d'agglomération, dans un délai plus au moins rapproché, cela se met en place progressivement avec beaucoup de difficultés, va accomplir un certain nombre de choses en lieu et place des communes. Des dépenses en moins pour les communes, mais parallèlement il va y avoir des retenues opérées par la communauté d'agglomération sur les dotations de compensation que verse la communauté d'agglomération C'est tout le travail d'évaluation qui est fait en ce moment pour estimer le coût financier des dépenses qui sont transférées et ce coût financier sera calculé sur différents paramètres, sur des ratios. C'est très compliqué sur le plan technique et sur le plan politique, cela donne lieu déjà à des discussions. Lorsque Jean-Claude Géraud ou moi-même qui siégeons aux commissions de transfert de charges, ou Bruno Martin et Muriel Grégoire, chaque fois que l'on soulève une question, en fait cela entraîne deux ou trois autres questions. Par exemple, quand il s'agit

d'évaluer des transferts de voirie, on définit les travaux de voirie. C'est quoi ? L'entretien de la voirie, des fossés, des trottoirs, de l'éclairage public, etc. ? C'est très compliqué. Il s'agit de ne pas se tromper. Nous n'aurons la photographie définitive de ce qui nous sera retenu par la communauté d'agglomération sur l'allocation compensatrice qu'en septembre ou octobre. Mais dès à présent, la projection que l'on fait serait de l'ordre de 170 000 € qui seront retenus sur une dotation qui est d'environ 1,5 M.E, ce n'est pas neutre dans l'équilibre d'un Budget. Si tout est bien calculé, cette retenue aura en contrepartie des dépenses en moins à la même hauteur. Il faut veiller à tous ces paramètres quand on confectionne le Budget.

Je vous propose d'écouter Jean-Claude Géraud sur les éléments budgétaires.

☞ **M. Géraud** : Avant d'entrer dans le détail des projets, je vous propose dans un premier temps de caractériser la situation financière de la commune, car celle-ci conditionne le volume des projets retenus. Je rappellerai que cette situation peut être appréciée au travers de l'étude de trois variables qui la synthétise, à savoir l'autofinancement, l'emprunt, la fiscalité. Je vous propose donc de passer en revue chacune de ces variables, en commençant par l'autofinancement qui correspond schématiquement à la partie des économies réalisée en fonctionnement qui viendra abonder la section investissement. Pour mémoire, vous trouverez dans le tableau des dépenses et recettes les opérations qui participeront à sa formation. A ce jour ce tableau qui fait état de l'avancement de l'exécution du budget n'est qu'une situation intermédiaire, car un certain nombre d'opérations ne sont pas encore dénouées, aussi bien en dépenses qu'en recettes. La situation évolue au jour le jour... Sur table, vous avez trouvé un nouveau tableau actualisé à la date du 11 janvier, qui le démontre.

Ce n'est qu'au moment de l'adoption du compte administratif que nous connaissons de façon exacte le réalisé définitif et qu'il sera possible dès lors d'analyser de façon fiable les évolutions de telle ou telle valeur. Chaque chose en son temps...

Aujourd'hui, sur le plan financier la question centrale est la suivante : quel résultat de fonctionnement est susceptible de réaliser la commune, sachant que ce résultat détermine le niveau de l'autofinancement que la commune peut consacrer à ses investissements ? Même en l'absence d'un arrêté définitif des comptes, la bonne connaissance que nous avons de nos dépenses et recettes nous permet d'ores et déjà de faire une estimation qui devrait se situer autour de 1 060 000 € pour 2009 contre 1 290 000 € pour 2008. Deux opérations ponctuelles expliquent en grande partie cet écart entre 2008 et 2009. La première concerne la cession des terrains pour la RD 813 qui vient doper le résultat 2008, la deuxième concerne la remise en état des installations de la commune suite à la tempête Klaus qui vient impacter négativement le résultat de 2009, alors que l'indemnisation des dégâts sera constatée en recette en 2010. Si on neutralise ces deux opérations du fait de leur caractère ponctuel, l'ordre de grandeur du résultat de fonctionnement 2009 devient comparable à celui réalisé en 2008 ! Structurellement nous maintenons notre capacité d'autofinancement ! Sur le long terme toutefois, la stagnation de nos recettes telle qu'elle se dessine déjà, conjuguée à l'augmentation des charges à caractère général due à l'inflation, et au glissement –vieillesse– technicité pour les charges de personnel, se traduira mécaniquement par une érosion du résultat de fonctionnement, à moins de trouver de nouvelles recettes. Des pistes existent.

Venons-en à l'examen de la dette :

Le budget 2010 sera un budget de transition qui sera bâti en tenant compte d'incertitudes relatives au montant de certaines recettes. Ainsi le transfert de certaines compétences à la communauté d'agglomération entrainera de fait le transfert des charges correspondantes dont le montant sera déduit de la dotation que la communauté d'agglomération verse à la commune.

Compte tenu de la complexité du mode d'évaluation des charges transférées, ce n'est pas avant octobre 2010 que nous connaissons le montant définitif de cette dotation. L'enjeu pour la commune sera donc de pouvoir réaliser en 2010 un programme d'investissement conséquent dans un contexte financier aléatoire, et ceci en tenant compte que le volume des investissements pourra être difficilement réduit, dans la mesure où de gros projets engagés depuis plusieurs mois doivent être finalisés en 2010, sous peine d'exposer la commune à des pénalités. Le volume des investissements étant dès lors plus ou moins figé, la seule variable d'ajustement sera donc l'emprunt qui viendra en complément de l'autofinancement.

Pour conserver nos bons équilibres financiers cet effort important à consentir en 2010 devra si possible être compensé par un moindre niveau d'investissement en 2011 pour que la situation financière de la commune reste optimale en vue du gros projet de l'EHPAD.

La seule variable d'ajustement plausible étant l'emprunt, la question est la suivante : est-ce que la commune est en mesure de supporter un accroissement de son endettement ? Deux graphiques éloquents répondent à cette question : le premier nous informe qu'en 2009 le Boétien est plus de deux fois moins endetté qu'un habitant d'une commune appartenant à la même strate démographique que Boé. Le deuxième nous informe sur la dynamique du remboursement de la dette et montre qu'entre 2001 et 2009 ce désendettement a été très rapide puisqu'il a été divisé par deux dans l'intervalle. A titre comparatif, si la commune utilisait entièrement sa capacité d'autofinancement pour rembourser toutes ses dettes, elle y parviendrait en moins de deux ans contre six ans pour les communes de référence. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, on comprend que la commune dispose d'une importante marge de manœuvre au sujet de la dette et qu'en conséquence l'emprunt est une variable d'ajustement qui peut-être envisagée sérieusement.

Cependant, il vous est proposé de le faire en respectant la contrainte suivante : le montant de l'emprunt ne devra pas entraîner fin 2010 un endettement supérieur à celui constaté fin 2009 ! Sur le graphique la courbe se prolongera donc sur l'horizontale. Cette condition nécessite que l'endettement consécutif au nouvel emprunt soit compensé par le désendettement réalisé sur les emprunts actuels en cours de remboursement. Sur cette base l'ordre de grandeur de l'emprunt prévisionnel pourrait être compris entre 400 et 500 000 €

Monsieur le Maire va faire un point sur la fiscalité avant que nous entrions dans le détail des investissements.

☞ **M. Dézalos** : vous avez sous les yeux un tableau qui situe la fiscalité des 15 principales communes du département auquel on a ajouté les communes de la communauté d'agglomération qui ne faisaient pas partie démographiquement de ces 15 premières communes. Vous pouvez voir comment se situe la commune. S'agissant de la taxe d'habitation, la commune de Boé est très bien située, en introduisant les communes de la communauté d'agglomération nous sommes « battus » seulement par la commune de Colayrac. S'agissant du foncier bâti et du foncier non bâti nous sommes situés vers le centre par rapport à ces communes. Vous savez aussi que nous n'avons pas augmenté les impôts communaux depuis bientôt 7 ans. Il y a une stabilité fiscale indéniable qui doit être mise aussi en rapport avec la multiplicité et la variété des services qui sont proposés aux Boétiens. Cela n'a pas de sens de comparer des communes où très peu de services sont apportés avec une commune qui a une offre de services développée. S'agissant de la fiscalité, comme je l'ai dit à l'occasion des vœux, et c'est la proposition que je voudrais vous faire, il me semble que rien ne justifie aujourd'hui que nous sollicitons davantage les Boétiens en terme de fiscalité. Si un jour nous devons le faire, nous le ferons de façon responsable en l'expliquant aux Boétiens. Aujourd'hui, cela n'est pas indispensable à mes yeux. Il faut également prendre en considération la situation difficile de beaucoup de nos concitoyens. Je ne vais pas revenir sur la situation dégradée, la situation difficile pour beaucoup de familles et je ne vous cache pas que j'ai des craintes pour 2010. L'impact social et économique de la crise risque de se faire sentir en 2010. Nous savons bien que c'est en 2010 que vont se multiplier les fins de droits des personnes qui sont aujourd'hui au chômage. Je reçois des chefs d'entreprise, des artisans, et je ne manque pas de faire le point avec eux. Je peux vous dire que ce qui m'est renvoyé c'est beaucoup d'inquiétude. Certes, il ne faut pas baisser les bras, il faudra que la croissance vienne mais je crains que 2010 soit une année difficile. Même si la croissance repart, je crains que sa traduction sur le plan social ne soit pas immédiate. Ce n'est pas le moment d'augmenter la pression fiscale des familles Boétiennes.

☞ **M. Géraud** : L'annexe 5 en votre possession fait état de la nature et du montant des investissements projetés. Ces propositions sont le fruit du travail des commissions auxquelles vous participez et ne sont pas une surprise pour vous. Comme toujours des arbitrages ont été nécessaires en amont pour que le volume des investissements retenus soit compatible avec les possibilités financières de la commune. Cette année encore l'effort financier qui sera consenti pour nos investissements est important puisqu'il devrait être voisin de 2 200 000 €. Je rappelle qu'en 2009 nous étions partis sur un total de 2 300 000 € lors du débat d'orientation budgétaire. Comme vous le constatez, c'est toujours la voirie qui représente l'essentiel de notre programme d'investissement. Cette situation est la conséquence de gros efforts faits à marche forcée pour mettre la voirie à niveau. A moyen terme, cet effort financier sera logiquement ramené à de moindres propositions, ce qui diminuera le volume global de nos investissements. Ensuite vous trouverez la rubrique bâtiment qui représente 25 % de notre programme d'investissement. En plus des projets que vous connaissez bien, on trouve ici la participation de la

commune en faveur des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux. (Las Palméras, Habitallys), à raison de 5000 € par logement. Quant à la rubrique divers, elle concerne pour 33000 € divers matériels notamment informatiques.

Avant de conclure, je rappelle que lors du dernier conseil, monsieur le maire a été autorisé à demander des subventions à hauteur de 318 000 € pour financer certaines de ces opérations.

☞ **M. Roux** : Comme vous mes chers collègues, je pense que j'ai taché de préparer ce débat d'orientation budgétaire, comme vous mes chers collègues, je me suis servi pour préparer cette intervention des documents qui nous ont été fournis la semaine dernière et comme vous je constate avec surprise que ce soir, au niveau des recettes de fonctionnement nous avons à peu près 700 000 € de plus qui nous arrivent. Je trouve regrettable que ces informations ne soient pas fournies en temps et en heure à notre assemblée pour que nous puissions préparer sérieusement nos débats. Donc je me demande en effet si le débat que nous avons ce soir est réellement sérieux, qui me dit que demain nous n'allons pas avoir 600 000 € de plus en recettes ou 600 000 € de plus en dépenses. Ecoutez M. Géraud je constate que dans votre intervention vous en faites état, que nous élus, nous n'avons pas eu les informations. C'est regrettable.

☞ **M. Géraud** : je vais quand même dire deux ou trois choses, je vous ramène au débat d'orientation budgétaire de l'année précédente. Vous aviez demandé une commission de finances pour préparer le débat, nous l'avons fait, vous regrettiez que le document relatif au fonctionnement ne soit pas daté, cela a été fait, vous regrettiez de ne pas avoir de chiffres concrets pour les investissements, c'est fait. Dire que ce débat ne comporte pas tout ce qu'il faut pour qu'il puisse se tenir je ne suis pas d'accord avec vous.

☞ **M. Roux** : merci de me répondre par rapport à ceci et je vous dirai deux choses : je vous remercie d'avoir tenu compte de nos observations de l'année dernière pour avoir préalablement à ce débat d'orientation budgétaire, eu une réunion de la commission des finances ce qui me semble-t-il est logique et normal. En ce qui concerne le fonctionnement, je tiens à vous rappeler que nous faisons un débat d'orientation budgétaire. Qui dit budgétaire dit fonctionnement et investissement alors que l'année dernière nous avons fait un débat d'orientation uniquement financier. Au passage M. Géraud, le règlement intérieur dans un de ces articles, je vous laisse vous y référer, vous oblige dans le cadre du débat d'orientation budgétaire à nous fournir les éléments à la fois de fonctionnement mais également d'investissement. Je tenais à vous le rappeler au passage. Il n'en reste pas moins que les éléments qui nous ont été envoyés la semaine dernière, ils seraient arrivés il y a un mois je comprendrais ce grand décalage. J'ai pris la peine d'appeler les services pour connaître certains chiffres, je n'ai pas eu de réponse. Je constate ce soir que les chiffres qui nous ont été communiqués ne sont pas réels mais ont évolué sérieusement, il n'y aurait que quelques milliers d'euros mais là il s'agit de 700 000 €

☞ **M. Géraud** : ce n'est pas le compte administratif.

☞ **M. Roux** : on tient un débat d'orientation budgétaire avec des dépenses et de recettes de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement, il manque 700 000 € ce n'est pas rien.

☞ **M. Dézalos** : si nous votons le budget comme certaines collectivités le font, rarement, mais cela peut être le cas, avant la fin décembre, les informations apportées sur l'exécution du budget 2009 seraient incomplètes. Elles sont incomplètes pourquoi ? Parce, que vous le savez, il y a la particularité de la journée complémentaire : on enregistre des recettes ou même des dépenses encore aujourd'hui. Sachez que sur les recettes, et vous ne l'ignorez pas, les recettes fiscales sont versées par douzièmes à la collectivité. C'est le cas, c'est le 12^{ème} des recettes fiscales qui est tombé début janvier. On le donne à l'instant. Ce qui est important, je crois que Jean-Claude l'a dit, nous ne sommes pas en débat d'orientation budgétaire pour analyser le compte administratif, on le fera de façon complète au mois de février. Avant le vote du budget, on apporte ces éléments parce que se sont des éléments d'information qui sont utiles mais ils ne sont pas définitifs et le débat d'orientation ne se limite pas et ne consiste pas en l'examen du Compte Administratif.

☞ **M. Roux** : je n'insisterai pas. On est là principalement ce soir et je reprends les propos de Roland Esterlé pour discuter de la capacité d'autofinancement. Je le dis et je le répète, quand on a un delta de 700 000 € en travaux préparatoires, il est regrettable de ne pas avoir eu ces informations. Vous me

dites qu'il y a 1/12^{ème} qui tombe tous les mois de la part de l'Etat qui représente la part des impôts donc conclusion, on le savait à l'avance. On le savait à l'avance, je ferme la parenthèse.

Mes chers collègues nous entamons ce débat d'orientation budgétaire et plus largement l'année avec l'adoption du budget dans quelques semaines. Contrairement à ce que vous avez pu dire au mois de novembre M. Géraud ce n'est pas le chiffon rouge quand on discute de fiscalité, au contraire c'est une charge des plus nobles des élus et nous sommes tout à fait contents de pouvoir y participer avec vous. Quelques mots sur le fonctionnement et l'investissement. En section d'investissement vous avez parfaitement raison, il plane une incertitude sur les 47 % de fonctionnement sur la commune. Ce n'est pas négligeable. Je vous dirai que sur ces 47 %, en ce qui concerne les subsides que reverse l'Etat, une incertitude qui sera réelle en 2011 car pour 2010 la suppression de la taxe professionnelle est intégralement compensée par les caisses de l'Etat. En ce qui concerne la communauté d'agglomération, le problème a été soulevé par rapport aux nouvelles délégations de compétence et à la réduction éventuelle de ce que la communauté d'agglomération reverse à la commune. Je ne vous cache pas, que cela ne manque pas de nous surprendre. Comme beaucoup parmi vous, je suis petit fils de paysan, et mes grands-parents ont essayé de me transmettre un petit bon sens, et je trouve regrettable que ces questions ne soient pas définitivement entérinées lorsque vous nous proposez la délégation de compétence. C'est-à-dire que nous avons voté de nouvelles délégations de compétences au mois de juin et je ne comprends pas que ces questions n'étaient pas été réglées dès le mois de juin. C'est une surprise désagréable, je dois l'avouer. La question aurait du être réglée beaucoup plus tôt.

En ce qui concerne les recettes d'investissement je voudrais faire un point, je ne reviendrai pas sur la polémique du tableau que vous nous fournissez et qui ne tient pas compte de la fiscalité additionnelle. Je voudrais juste en quelques mots vous faire part d'un chiffre au niveau des impôts locaux, taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, savez-vous combien cela rapporte par habitant à la commune de Boé ? La commune perçoit 501,86 € par habitant, la commune de Bon-Encontre : 467,14 € la commune du Passage 394,41€ la commune de Foulayronnes : 358,42 € Tout ceci pour vous dire que notre commune est fiscalement riche et je tiens à vous apporter une précision complémentaire. La pression fiscale est évaluée à 39,2 % et par rapport aux communes du département de la même strate que nous, la commune de Boé perçoit par habitant 90 € de plus. Ceci peut expliquer cela. Au niveau des dépenses, l'année dernière, nous nous étions alarmés sur les dépenses de fonctionnement, il est vrai qu'en 2008 vous aviez taché de redresser la barre, peut-être en vue d'un avis favorable du rapport du Trésor Public. Nous constatons, à moins que les chiffres soient inexacts, une forte augmentation et bien évidemment nous le regrettons.

☞ **M. Dézalos** : une augmentation de quoi ?

☞ **M. Roux** : une augmentation des dépenses de fonctionnement. Au passage, je tiens à le signaler c'est marqué dans le rapport du Trésor Public que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite à Boé que dans les communes de la même strate et je constate également que le rapport précise que nous nous situons malgré cette augmentation en dessous des seuils nationaux ce qui est logique puisque toutes les communes n'ont pas une fiscalité additionnelle par le biais du SIVU et donc le nombre de personnel rétrocedé au SIVU.

En ce qui concerne l'investissement, vous nous avez fait passer cette année les principaux investissements de la commune, pour le moment nous n'avons pas d'observations. Nous attendons le budget prévisionnel dans un mois. Aucune observation, si ce n'est que ces orientations nous satisfont, nous sommes capables de le dire. Un effort conséquent sur les routes, et donc nous attendons le détail plus exactement pour nous prononcer par rapport à ces dépenses à d'investissements. Je constate pour terminer par rapport à ces investissements, une certaine crainte par rapport à la taxe locale d'équipement.

En effet, la commune de Boé a connu un fort développement urbanistique ces dernières années ce qui a entraîné la perception de la taxe locale d'équipement importante et qui risque malheureusement d'être largement ralenti dans les années à venir. Je dirai directement à M. Géraud, par rapport à ce qu'il a pu nous soutenir en novembre, si la TLE n'a pas été révisée dans la commune, ce n'est pas que vous n'aviez pas souhaité le faire mais parce qu'en commission des finances, il a été dit que la taxe locale d'équipement ne peut pas être touchée dans le cadre d'une zone de ZAC. (Zone d'Aménagement Concertée) que ce soit de Marot ou de Lamothe Magnac.

Ce sont les observations que nous souhaitons vous faire en termes de fonctionnement et d'investissement.

☞ **M. Géraud** : On peut augmenter la taxe locale d'équipement malgré tout, en dehors des ZAC

☞ **M. Roux** : si mes souvenirs sont exacts, vous n'aviez pas jugé utile de le faire, compte tenu du peu de développement à l'extérieur de ces ZAC qui vont arriver dans les années à venir. Voilà ce que nous avons à vous dire, mes chers collègues, par rapport au débat d'orientation budgétaire.

☞ **M. Dézalos** : sur le point très précis de la taxe locale d'équipement, rien n'empêchait en effet de réévaluer cette taxe mais cela est relativement secondaire. Je voudrais vous répondre sur les trois ou quatre points qui me paraissent importants.

* S'agissant de l'évaluation financière des transferts de charges et des transferts de compétences résultant de la révision des statuts de la communauté d'agglomération, pardonnez –moi ! ce n'est pas moi qui ai la maîtrise de l'ordre du jour de la communauté d'agglomération et je peux vous dire que les délégués de Boé, et moi en particulier en bureau, nous avons préconisé et suggéré au président de la communauté à maintes reprises de prendre le temps d'évaluer l'impact de tous ces transferts de compétences. S'il y a une responsabilité aujourd'hui dans le fait que les choses soient un petit peu précipitées, et je ne suis pas loin de partager ce sentiment, il faut s'en prendre au président de la communauté qui a fait ce qu'il fallait pour que les choses aillent très vite. Il nous laisse ensuite régler les problèmes matériels, les problèmes d'évaluation. C'est comme ça, je ne suis pas président de la communauté d'agglomération. Si vous avez un reproche à faire, vous pouvez le faire auprès du président de la communauté d'agglomération.

* Le rapport sur les dépenses, je vais me permettre de reprendre le rapport de Mme Carlotto qui dit exactement ceci « la commune encaisse davantage de produits que les communes appartenant à la même strate démographique et dépense un peu moins sur quasiment tous les postes budgétaires et notamment sur le plus important en volume, les frais du personnel. Il en résulte une marge brute plus significative ». C'est constaté par quelqu'un qui a la compétence et l'objectivité me semble-t-il pour le dire.

* Ensuite le foncier, vous nous faites une démonstration sur les chiffres, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. S'agissant du rendement fiscal des taxes foncières, plus de la moitié du produit de taxes foncières résulte des entreprises qui sont installées sur Boé. Effectivement avec 350 entreprises, Boé a un potentiel économique et par conséquent fiscal, sans comparaison avec d'autres communes. Si rapporté au nombre d'habitants le rendement du foncier bâti est supérieur à celui de Bon-Encontre, du Passage, etc..., c'est tout simplement parce que nous avons cette chance. Qui n'est pas seulement une chance, j'ai déjà eu l'occasion de rendre hommage aux équipes municipales qui nous ont précédé et qui ont fait ce qu'il fallait pour qu'il y ait de l'économie sur notre commune. Si aujourd'hui cela rapporte fiscalement, on ne va pas s'en plaindre. Dans le calcul que vous faites, il y a la part très significative pour près de 50 % du foncier produit par les entreprises.

S'agissant, et vous vous êtes bien gardé d'en parler, de la taxe d'habitation, si l'on faisait le même calcul il serait très favorable à la commune de Boé. Tout cela, démontre que fiscalement chaque commune a son histoire, je crois entendre encore Roland Esterlé nous expliquer les choix qui avaient été faits à l'époque, compte tenu de cette situation économique et fiscale particulière de notre commune.

* Sur la fiscalité additionnelle, la fiscalité du SIVU SPORT, qui effectivement doit s'ajouter même si elle n'est pas décidée en conseil municipal, comme faisant partie de la pression fiscale que supporte les Boétiens. Il ne faut pas en exagérer l'importance et je voudrais vous dire que la stabilité qui a prévalu sur la fiscalité purement communale, elle a également prévalu dans une moindre mesure certes, concernant le SIVU SPORT. Je fais observer qu'entre 2008 et 2009 le foncier bâti en fiscalité additionnelle a baissé de 4,98 % de même que la taxe d'habitation de 3 % ou 4 % sur le SIVU SPORT et si on regarde l'analyse sur les 6 ans qui se sont écoulés, je constate que l'augmentation sur le foncier bâti a été de 11 % sur les 6 ans. Si on n'appelle pas cela de la stabilité fiscale, cela fait moins de 2 % par an ! Tout cela est assez peu significatif. Voilà, sur les points que vous avez soulevés, les réponses que je souhaitais vous faire.

☞ **M. Géraud** : juste une précision concernant le foncier sur les 2084 imposables soumis au foncier on trouve 297 professionnels et ces 297 professionnels participent à hauteur de 53,3 % des produits encaissés. Si on fait des moyennes sans tenir compte de cela, ce n'est certainement pas assez affiné. Il faudrait refaire en ventilant selon que l'on est un professionnel ou un particulier, cela changerait grandement les résultats.

☞ **M. Esterlé** : en ce qui concerne la fiscalité, sur le tableau qui nous est proposé, pourquoi ne pas inclure la fiscalité des syndicats, de manière à avoir quelque chose de comparable. Le deuxième point, le débat d'orientation budgétaire, cela n'est pas compliqué. On prend les dépenses de l'exercice précédent, les recettes au dernier jour, on fait la différence et on a le résultat brut d'exploitation et on compare ce résultat brut par rapport à l'année précédente. On compare les dépenses, elles ont progressé, les recettes, elles ont progressé, la problématique, c'est le différentiel. En 2009, on a des dépenses qui ont progressé plus vite que les recettes. Si on regarde les dépenses + 7 %, les recettes + 2 % différentiel au total : 5 %. Cela veut dire par rapport à ce qu'écrit Jean-Claude Géraud dans son rapport, qui est d'ailleurs très bien fait, (tout accroissement des dépenses de fonctionnement entrave la possibilité de procéder à des dépenses d'investissement qui ne peuvent être financés que par l'emprunt) que l'on est dans une situation où avec nos dépenses (caractère exceptionnel, tempête) on arrive à un différentiel et cela doit nous interpeller d'autant plus, et le maire nous a bien expliqué les transferts de charges à l'agglomération, qu'on va nous diminuer la dotation de compensation. Est-ce que cela va compenser ? On peut s'interroger ? Il serait intéressant de faire dans cet exercice une étude prospective. Comment ces transferts vont pouvoir être compensés au niveau de nos dépenses. Dernier point, la capacité d'épargne, par rapport à l'exercice précédent, a baissé de 200 000 € mais ces 200.000 € s'expliquent par la tempête, etc... On se situe dans le même niveau que l'année précédente, mais ce qui est très important, c'est que notre annuité de notre endettement a diminué de 50 %. On a un gros programme d'investissements cette année, près de deux millions d'euros. C'est énorme pour la capacité de la commune, parce que la capacité d'investissement est de un million cinq cent mille euros. C'est bien de pouvoir investir sans augmenter la pression fiscale, mais il faut quand même se positionner. On ne va pas augmenter l'endettement mais on peut quand même investir puisque l'on a des tombées antérieures d'emprunts qu'on a plus à rembourser, les nouveaux emprunts vont compenser les anciens et on est toujours dans une situation fiscale constante. C'est une bonne chose. Le dernier point, c'est les investissements. Je suis référent avec Jean-Michel au niveau de l'Agenda 21 et j'aimerais que pour le budget, vous puissiez nous présenter un programme d'investissements prenant en considération l'Agenda 21. En disant : que pour tel investissement, au niveau de l'Agenda 21, il sera réalisé telles économies soit en économie d'énergie, soit en matière de voirie. Comme pour la piste cyclable qui va être réalisée sur la VC N° 1. C'est la liaison d'Agénac avec la commune de Boé, cela va devenir une des voies principales avec un réseau de pistes cyclables, cela me paraît intéressant de le marquer. Il faut communiquer là-dessus.

☞ **M. Dézalos** : merci de ces observations. Je voudrais dire deux ou trois choses par rapport à l'intervention de Roland Esterlé Il y a une alchimie budgétaire qui prend en compte différents paramètres, c'est ce que vous a expliqué Jean-Claude Géraud et qu'a repris Roland Esterlé, il faut trouver les bons équilibres entre la fiscalité, l'endettement et notre ambition en terme d'investissements. La stratégie qui vous est proposée et qui se dégage de nos discussions, c'est que nous partons de quelques constantes : stabilité fiscale, et nous ne voulons pas augmenter la fiscalité. Nous avons atteint un très bas niveau d'endettement, nous avons baissé de près de 50 % notre dette en 6 ou 7 ans. Nous avons atteint un niveau qu'il serait souhaitable de maintenir tout simplement. On n'a pas l'ambition de baisser plus, on ne souhaite pas non plus remonter significativement. L'idéal, nous semble-t-il, c'est de rester à ce niveau d'endettement qui est très favorable, parce que cela veut dire que nous avons en section de fonctionnement un bas niveau de remboursement d'emprunt et cela nous permet de dégager un résultat. A côté de ça, nous avons la volonté d'investir pour faire des choses utiles aux Boétiens, mettre à niveau définitivement ou presque une voirie qui a nécessité d'énormes efforts parce que nous avons une configuration de commune très particulière. Nous avons de l'habitat dispersé et par conséquent, il y a des routes rurales qui aujourd'hui doivent être réhabilitées. Ce sont des coûts énormes et nous commençons à voir un petit peu le bout du tunnel mais il faut continuer. Et puis il faut faire des travaux dans les écoles, des travaux pour les jeunes, etc... nous le faisons. Nous allons effectivement, dans la communication au moment du Budget, mettre en évidence ce qui dans ce programme d'investissement relève ou se rattache à notre ambition en terme d'agenda 21, en terme de développement durable. Vous prenez les investissements qui vous sont proposés, la voirie : on pourra expliquer comment on réalise la voirie, quels sont les procédés qui sont utilisés, quand on parle des pistes cyclables, quand on vous dit qu'ici à la mairie, il faut isoler cette salle, quand on met des sommes importantes pour soutenir le logement social, dans toutes ces opérations la préoccupation Agenda 21 est présente.

S'agissant de la présentation de la fiscalité, situons les choses. La fiscalité qui s'ajoute à celle qui paraît dans votre tableau c'est exactement, pour la taxe d'habitation, 1,24 %. Vous verrez que la commune reste dans la même position à l'exception de Colayrac. Sur le foncier cela ne bouge pas les

choses. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Sur le principe, nous nous attachons à la fiscalité votée par le conseil municipal et par ailleurs, pour des raisons pratiques, parce que nous n'avons pas d'informations officielles sur les fiscalités additionnelles. Je vous remercie de vos interventions.

Je vous suggère parce que cela fait partie aussi du débat d'orientation budgétaire, d'avoir à l'esprit ce qu'attendent les Boétiens. Ils attendent de leurs élus qu'ils gèrent bien les finances de la commune. C'est évidemment très important, ils sont rassurés surtout par les temps qui courent ou l'on voit les collectivités en difficultés se multiplier, je pense que c'est une bonne nouvelle pour les Boétiens. Mais ce qui les intéresse aussi, et c'est de la plus haute importance à leurs yeux, c'est de savoir ce que l'on va faire. C'est un programme de plus de 2 millions d'investissements que nous pouvons faire et que nous réduirions si nous ne pouvions pas le faire. S'il fallait augmenter ou s'endetter, on ne le ferait pas. En conservant nos équilibres, on peut le faire. Mais comme ont dit Jean-Claude Géraud et Roland, Esterlé, c'est un effort exceptionnel pour une commune de cette importance de pouvoir faire deux années de suite deux millions d'investissement. Je lisais dans la presse le programme d'investissement 2009 de Nérac : c'est plus de 7000 habitants, c'est une commune chef-lieu de sous-préfecture, son niveau d'investissement en 2009 était de un million cinq cent mille euros. Nous sommes dans un niveau d'investissement exceptionnel pour notre commune.

M. Roux : d'une part, j'ai peur que vous n'ayez mal compris mon intervention quand je vous ai cité les chiffres de la fiscalité. Je n'ai jamais soutenu que c'était ce que paye chaque Boétien, c'est la fiscalité à ramener au nombre de Boétiens. Je n'ai jamais exclu le fait qu'il y a la fiscalité des entreprises à l'intérieur. Je vous remercie d'en prendre note.

En ce qui concerne les charges du personnel je n'ai jamais dit l'inverse. J'ai dit dans mon intervention que le Trésor Public faisait ressortir que les charges de fonctionnement étaient inférieures à la moyenne nationale et Mme Carlotto prend bien soin de préciser avec certaines atténuations, puisque toutes les collectivités n'ont pas un SIVU et ne transfèrent pas certaines charges au SIVU. Il est intéressant d'ajouter les deux pour connaître la situation de la commune au niveau des charges de fonctionnement. En ce qui concerne la communauté d'agglomération, je veux bien croire que vous vous laviez les mains sur le Président de la communauté de l'agglomération, je voudrais vous faire remarquer deux choses : la première, vous êtes vous-même second vice-président, j'ose espérer que vous avez un certain poids au niveau de cette collectivité. La deuxième remarque, sauf erreur de ma part, vous êtes seul à siéger à la communauté d'agglomération, seul la majorité siège, il est normal que votre opposition vous demande des comptes, il est trop facile de faire reposer la faute sur les autres. Voyez qu'une fois de plus si nous avons siégé tous ensemble et représenté démographiquement la commune de Boé à la communauté d'agglomération, nous serions allés dans le même sens.

M. Dézalos : sur le fond, je ne me lave pas les mains sur le Président de la communauté d'agglomération, mais enfin je rappelle que l'ordre du jour et sur le calendrier des transferts de compétences, je ne suis pas président de la communauté d'agglomération et c'est vrai que, personnellement ainsi que les délégués qui ont eu l'occasion de s'exprimer là-dessus, nous aurions préféré prendre un peu de temps. Ceci étant, il est clair qu'à un certain moment les choses sont décidées, il faut les mettre en application. Parfois il y a une phase de flou. Il n'y a pas que dans les communes que cela se passe, aussi je peux vous donner un exemple au niveau national : Quand le Président de la République ou le Gouvernement décident de supprimer la taxe professionnelle sans dire par quoi cela va être remplacé, il y a une espèce d'improvisation au plus haut niveau de l'Etat. Effectivement j'ai le sentiment que l'on retrouve parfois cela sur les transferts de compétences de l'agglomération. Il est très désagréable de devoir, au niveau des communes, confectionner des Budgets et faire de la prospective quand il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas arrêtés. Malheureusement, les choses ne s'inscrivent pas dans une chronologie bien arrêtée autant que l'on pourrait le souhaiter pour faire les choses. Essayons, parce que cette année 2010 va être très importante, dans les différentes réunions auxquelles on va participer les uns et les autres, d'ajuster les choses de sorte qu'il n'y ait ni perdant ni gagnant. Si par exemple les 170 000 € se confirment en terme de retenue sur l'allocation compensatrice, l'idéal est que nous ayons en moins 170 000 € de dépenses. Je peux vous dire que l'on essaie de peser pour que les intérêts des communes, et notamment la nôtre, ne soient pas méconnus. Vous calculez par exemple les dépenses en faisant la moyenne de ce que la commune a dépensé pendant 3, 4 ou 5 ans, ce n'est pas la même chose que si l'on prend un ratio. Quand on transfère l'éclairage public ou les feux tricolores, l'état des feux ou de l'éclairage à Boé, à Foulayronnes, au Passage, à Colayrac, etc.. n'est pas forcément au même niveau. Cela veut dire qu'il peut y avoir des choses tout à fait perverses là-dessus. Si par exemple on retient la

méthode de la moyenne des dépenses effectuées par chacune des communes au cours des trois dernières années par exemple sur l'éclairage public : si vous avez effectué de gros efforts et c'est notre cas sur les feux tricolores, on a un parc de feux, comme l'exige l'Etat, aux normes. Cela a coûté plus de 300 000 € Il se trouve, et sans porter de jugement, qu'un certain nombre de communes sont loin d'avoir effectué ces travaux de mise aux normes. Elles ont donc peu dépensé, si on retient cette formule, on va leur retenir peu de chose sur l'allocation compensatrice et en plus la communauté d'agglomération va devoir faire de gros efforts pour ces communes qui ont du retard. Il faut ajuster tout cela. Je ne mets pas en doute la loyauté et la bonne volonté de tout le monde. Il faut fixer des règles appropriées. La méthode de la moyenne, je n'en voulais pas, le Président de la communauté n'en voulait pas non plus, il a admis que ce n'était pas juste et on s'orienterait vers la méthode des ratios. Au niveau national on sait à peu près combien coûte annuellement l'entretien de ce matériel mais cela peut varier d'un domaine à l'autre.

☞ *M. Esterlé* : je rebondis sur ce que tu dis. Il y a l'éclairage public, nous on s'est mis aux normes, on a dépensé beaucoup d'argent, il serait normal que les autres communes se mettent aux normes et puis après on les intègre. Même problème avec l'eau et l'assainissement, nous possédons un réseau performant, mais j'ai vu que la commune du Passage a 50 % de fuites, il faut que la commune se mette aux normes avant d'intégrer la communauté sinon on va payer pour les travaux du Passage et on ne fera pas de travaux à Boé. C'est essentiel, ce sont des points à défendre.

Deux mots sur la fiscalité. Il y a des fiscalités nouvelles par rapport à des lois nouvelles, par exemple : la dernière loi « Engagement national pour le logement » Elle a été assortie de lois nouvelles sur des terrains à bâtir. Il va falloir y réfléchir et les utiliser. On fait un P.O.S : un terrain agricole qui valait 5 € on le classe terrain à bâtir, il vaut 50 € Il est logique que l'on puisse taxer ces plus-values foncières. Vous parliez de la taxe locale d'équipement, je crois aussi qu'elle a fait l'objet d'une revalorisation de ces bases. Il y a d'autres taxes à prendre en compte

☞ *M. Dézalos* : Jean-Claude Géraud l'a dit. Il y a des pistes sur des ressources complémentaires qu'il faut étudier raisonnablement.

A l'unanimité, le conseil dit que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Questions diverses :

☞ *M. Roux* : un petit regret par rapport au débat sur la ligne à grande vitesse. Il y a eu un débat à l'issue de notre dernier conseil municipal au théâtre d'Agen qui était fort instructif et cela a eu le mérite de la démocratie participative. Je trouve que cela a été une bonne initiative et je voudrais en féliciter le bureau de la CAA.

☞ *M. Dézalos* : Nous sommes solidaires.

☞ *M. Roux* : Les élus municipaux de la ville d'Agen ont eu à se prononcer sur l'installation de la gare. Je regrette que le conseil municipal de Boé n'ait pas eu cette opportunité. J'aurais préféré, à titre personnel que nous en débattions, plutôt que de voter la motion cela aurait été beaucoup plus utile pour la ville de Boé. En ce qui me concerne et je ne parle pas au nom des élus de l'opposition, je partage ou je partageais votre position, à savoir l'emplacement de la future gare LGV à Layrac qui me paraît le meilleur choix. Je regrette que vous n'ayez pas cru bon de voter contre ce qui vous était proposé à la communauté d'agglomération et que vous vous soyez simplement abstenu. Je crois que c'était un beau débat. Votre position, j'oserais dire notre position puisque je la partage, méritait mieux qu'une abstention. Je tenais à en faire cas.

☞ *M. Dézalos* : Je vous remercie de cette appréciation. Je dois vous dire que c'est un sujet délicat. Nous n'avons pas eu de réunion là-dessus contrairement à la ville d'Agen parce qu'elle est directement concernée s'agissant de savoir si la gare TGV devait se trouver à la gare actuelle. Layrac a aussi délibéré là-dessus parce qu'elle était directement en cause avec l'éventualité d'une installation d'une gare TGV. Il y a eu cette réunion au théâtre qui était très intéressante. Ce type de débat doit être fait avec toutes les explications, la précision de présentation nécessaire. Il faut avoir les experts de RFF, sinon on tient des discussions de « café de commerce » si on n'a pas les éléments

d'appréciation. Il m'a semblé que la réunion qui a été organisée au théâtre, ouverte à tout le monde, permettait d'avoir toutes ces précisions. Par ailleurs, si les délégués de Boé se sont abstenus et n'ont pas voté contre, c'est que la question posée était de se prononcer pour une localisation de la gare TGV en rive gauche.

Suit une discussion sur la ligne TGV, qui n'était pas prévue à l'ordre du jour et qui n'est pas enregistrée, après accord du conseil municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Chantal Cousinet

Christian Dézalos